



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM

Question écrite n° 92469

Texte de la question

Mme Huguette Bello interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur la nomination des commissaires au développement endogène annoncée il y a presque un an par le Président de la République. En effet, lors du premier comité interministériel pour l'outre-mer qui s'est tenu le 6 novembre 2009 au Palais de l'Élysée, le Président de la République a déclaré que seront nommés trois commissaires au développement endogène. Le premier « nommé auprès de la ministre de l'outre-mer, aura la charge de permettre, aux Antilles - ce qui est une priorité absolue - la création d'un marché unique de plus de 800 000 habitants entre la Guadeloupe et la Martinique. Un autre commissaire sera nommé en Guyane pour travailler à l'ouverture de ce département vers ses voisins que sont le Guyana, le Suriname et, bien sûr, le Brésil, porteur de tant d'espoirs de développement économique. À La Réunion et à Mayotte, un commissaire au développement endogène pour l'Océan indien sera chargé de développer les relations commerciales entre La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte et, pourquoi pas, les pays limitrophes du canal du Mozambique en mettant en place un système de garantie des investissements français dans la zone ». Par la suite, le 9 mars 2010, une annonce d'offre d'emploi est parue dans la presse nationale et notamment dans le supplément « économie » du Monde, les candidats étant appelés à adresser leur candidature à un cabinet de recrutement. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si des annonces similaires ont également été insérées dans les quotidiens des régions concernées. D'autre part, elle souhaite être informée du degré d'avancement du processus de désignation des ces commissaires et finalement à quelle date celle-ci aura lieu.

Texte de la réponse

La désignation de trois commissaires au développement endogène respectivement aux Antilles, en Guyane et à La Réunion, figure au nombre des mesures décidées lors du conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009. Ces commissaires ont pour mission de faciliter la structuration de filières de productions locales et d'appuyer les entreprises, notamment les TPE/PME, notamment pour le développement de leurs activités à l'export. Les personnalités, choisies au terme d'une sélection rigoureuse par un cabinet spécialisé, sont issues du monde de l'entreprise et ont effectué l'essentiel de leur carrière à l'international. Une large publicité de ces offres d'emploi, de dimension nationale, a été effectuée sur un support de presse « papier » habitué à recevoir les offres d'emploi de haut niveau, ainsi qu'à travers des sites Internet spécifiques ou des sites de grandes écoles et d'universités afin de pouvoir intéresser le plus grand nombre de candidats à fort potentiel. Les trois commissaires au développement endogène sont nommés. Ils sont placés auprès de la ministre chargée de l'outre-mer. Les commissaires pour la Guyane et pour la zone Réunion ont déjà pris leurs fonctions et commencent à remplir leur mission. Le commissaire pour la zone Antilles prendra son poste en janvier prochain.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92469

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11906

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 561